

## *Progrès économique dans les pays en voie de développement*

*La Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies est chargée d'étudier les nombreuses questions touchant le domaine économique inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. Son travail porte surtout sur le problème du développement économique dans les pays en voie de développement et sur les solutions que la communauté internationale peut apporter soit dans le domaine de l'aide extérieure, soit par une activité destinée à augmenter les possibilités des nations moins industrialisées d'accroître leurs rentrées d'exportation grâce à une participation accrue au commerce mondial. Le représentant du Canada à la Deuxième Commission, M. Donald S. MacDonald, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait le 7 octobre 1966 une déclaration au cours de la séance générale de la Commission dont voici le résumé :*

Parmi les questions dont la Commission est saisie à la session en cours, les plus complexes sont celles qui ont trait au développement économique, étant donné que les mesures collectives que l'ensemble des nations prendront pour résoudre le problème du sous-développement détermineront s'il est possible d'établir une paix durable, la stabilité et la prospérité dans le monde entier.

Les importantes réunions internationales qui ont eu lieu au cours de l'année précédente ont été organisées parce qu'on s'est rendu compte que la réalisation des objectifs de la Décennie du développement tarde beaucoup. Ces réunions ont non seulement permis de mieux comprendre le processus du développement mais aussi de prendre mieux conscience du fait que, si l'on voulait que la Décennie soit fructueuse, tous les pays du monde devaient faire des sacrifices dont l'ampleur commence seulement à être reconnue.

### **Nécessité d'une plus grande initiative**

Le volume insuffisant des ressources dirigées vers les pays pauvres, le problème du service de la dette et la difficulté d'accroître et de diversifier les exportations des pays en voie de développement montrent qu'il faudra grandement améliorer la coopération technique si l'on veut atteindre le stade d'une croissance dynamique autonome. Les pays développés peuvent sans aucun doute faire beaucoup plus pour augmenter la capacité des pays en voie de développement d'accroître leur commerce et leurs recettes d'exportation en améliorant l'accès de tous leurs produits d'exportation aux marchés et en appuyant des mesures visant à stabiliser les prix et le commerce des produits de base. Ils peuvent également fournir une assistance technique essentielle pour accélérer le processus de l'industrialisation. Toutefois, dans les pays en voie de développement aux-